

CONDITIONS GENERALES DE SEJOUR

I LES SEJOURS

2 Formules vous sont proposées :

En résidentiel (séjour « cure thermique » facturé à la journée ou au forfait en juillet et Août « séjour vacances » facturé à la semaine) :

Mise à disposition d'un pavillon équipé : Kitchenette, séjour (télévision et téléphone), chambre (literie complète, draps, taie d'oreillers et deux couvertures par lit), chauffage électrique individuel. Les charges sont incluses (eau et électricité).

Accès aux services et équipement de la résidence.

Chaque séjournant est responsable de l'entretien de son logement (possibilité d'un service de ménage payant).

La location du linge de toilette et de maison est facultative.

Les prolongations de séjour s'il y a lieu seront calculées sur le prix de la semaine et au prorata du nombre de jour. (Séjour vacances)

II. INSCRIPTION ET REGLEMENT DES FRAIS DE SEJOURS

Votre Réservation au Domaine du Closne devient définitive après réception de la fiche d'inscription accompagnée d'un premier acompte de 30 % du montant total du séjour, + les frais d'assurance annulation si elle est souscrite

Au reçu de ces pièces, nous vous adressons une lettre de confirmation.

Le solde de votre séjour devra être versé un mois avant l'arrivée.

Si votre réservation est faite moins de 30 jours avant votre arrivée, vous devrez verser la totalité des frais de séjour.

LIBELLEZ VOS CHEQUES à l'ordre de la **S.E.P LE DOMAINE DU CLOSNE**

Nous acceptons les règlements par chèque vacances (nous consulter pour les modalités de règlements lorsque vous recevez vos chèques vacances tardivement)

Seuls les bons vacances VACAF sont acceptés Assurez vous auprès de votre CAF de la validité de vos bons. Nous nous dégageons de toute responsabilité en cas de non prise en charge par votre CAF.

Certains comités d'entreprise vous apportent une aide. Assurez vous de l'acceptation de notre agrément (Noté en bas des lettres à entêtes Domaine du Closne)

III. ANNULATION et INTERRUPTION DE SEJOUR

Nous vous conseillons vivement de souscrire l'assurance annulation interruption assistance rapatriement

Le coût s'élève à **3 % du montant total** du séjour hors frais de dossier et taxe de séjour et avec une prime minimum de 10 € (voir ci-joint le résumé des garanties prises en compte par cette assurance). En cas d'annulation motivée, vous serez remboursé des acomptes versés déduction faite de la prime d'assurance et des frais de dossier.

Dans le cas contraire, vous ne serez pas remboursé

2/ Interruption : Tous séjour commencé est dû en totalité.

Si vous ne souhaitez pas souscrire vous devez nous le précisez dans votre fiche d'inscription. Si la case n'est pas cochée nous considérons que vous souscrivez

IV: LES ARRIVEES ET LES DEPARTS:

Les arrivées et les départs se font impérativement le samedi (nous consulter pour les cures thermales)
LES PAVILLONS SONT ATTRIBUES DE MANIERE ALEATOIRE ET AUCUNE PRIORITE NE SERA
ACCORDEE POUR LE CHOIX D'UN PAVILLON EN PARTICULIER
CETTE CLOSE FAIT PARTIE DES CONDITIONS GENERALES DE SEJOUR ET DEVRA ETRE
ACCEPTEE DES LORS QUE VOTRE INSCRIPTION EST EFFECTIVE.
NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE COMPREHENSION

Les jours d'arrivée, les logements sont disponible à partir de 16h00.

Le jour du départ les logements doivent être **impérativement** libérés à 10h00.

V: ASSURANCE- TAXE DE SEJOUR

La direction ne peut être tenu responsable des vols, dégradations, détériorations à l'encontre des objets personnels à l'intérieur comme à l'extérieur de la résidence. La taxe de séjour de 0.75 € par jour et par personne (à partir de 13 ans) est perçue au profit du SIVOM du canton de Jonzac. Elle s'ajoute aux frais de séjour. Le Domaine Du Closne ne saurait être tenu pour responsable en cas de modification du tarif de la taxe de séjour en cours d'année

VI: LES INVENTAIRES LA CAUTION

Un inventaire de votre logement est dressé le jour de votre arrivée et vous devez déposer une caution de 150 E pour les 2 pièces et 230E pour les 4 pièces (chèque non encaissé)

Cette somme vous sera remboursée après état des lieux sous réserve du bon état du pavillon et du matériel le jour de votre départ ou dans la semaine qui suit votre départ (départ avant 8h00)

VII: LES ANIMAUX

Ils sont admis dans la résidence. Ils doivent être tenu en laisse dans toutes les parties communes. Ils doivent être vaccinés conformément à la loi. Présentez leur carnet Pensez à leur couchage. Toute dégradation est à votre charge. Ils ne doivent en aucun cas nuire au voisinage (abolement etc.)

INVENTAIRE DES MAISONNETTES

Vaisselle et ustensiles de cuisine :

	T2	T4		T2	T4
Assiettes plates	10	16	Plateau	1	1
Assiettes creuses	6	10	Corbeille à pain 1	1	1
Assiettes à dessert	10	16	Dessous de plat 1	1	1
Tasses à café	6	8	Planche à découper	1	1
Soucoupes à café	6	8	Plat à gratin	2	2
Bols	4	8	Saladier	1	1
Beurrer	1	1	Plat ovale	1	1
Cafetière électrique	1	1	Plat rond	1	1
Essoreuse à salade	1	1	Légumier inox	1	1
Passoires à légumes	1	1	Casseroles	3	3
Fourchettes	10	16	Couvercles	2	2
Cuillères	6	12	Faitout	1	1
Couteaux	10	16	Poêle	2	2
Petites cuillères	10	16	Vase	1	1
Couteau office	2	2	Poubelle de cuisine	1	1
Couteau de cuisine	1	1	corbeille salle de bain	1	1
Couteau à pain	1	1	Seau	1	1
Eplucheur	1	1	Cuvette plastique 1	1	1
Louche	1	1	Serpillière	1	1
Ecumoire	1	1	Balai	1	1
Cuillère en bois	1	1	Balai lave pont	1	1
Spatules en bois 1	1		Pelle + balayette 1	1	1
Tire bouchon	1	1	Paillason	1	1
Ouvre boîte	1	1	Egouttoir à vaisselle	1	1
Clef à sardine	1	1	Séchoir à linge	1	1
Ciseaux tous usage	1	1	Mini four électrique	1	1
Couteau à huître	1	1	Micro ondes	1	1
Presse agrumes	1	1	Lave vaisselle	1	1
Fouet en inox	1	1	Réfrigérateur	1	1
Râpe multi usage 1	1	1	Hotte aspirante 1	1	1
Couverts à salade 1	1	1	Ramasse couverts	1	1
Coquetiers	4	8	Télévision	1	1
Verres à eau	6	12	Téléphone	1	1
Verres à vin	6	12	Draps fournis		
Verres à orangeade	6	12	Couvertures fournies		
Carafe			Oreillers (1 par personne)		
			Salon de jardin /chaises		